



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur :

1-855-983-1808

Soumission par courriel :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À UNE
INVITATION À SOUMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Halifax, Nouvelle Écosse

| | |
|---|--------------------------------|
| Titre : Remplacement du toit plat, Lieu historique national de la Maison-Laurier | |
| N° de l'invitation : 5P468-22-0088/A | Date : 19 août 2022 |
| N° de modification : 001 | |
| N° de référence du client : S/O | |
| N° de référence de SEAG : PW-22-01003490 | |
| L'invitation prend fin : À : 14h 00 Le : 23 août 2022 | Fuseau horaire : HAE |
| F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> | |
| Adresser toute demande de renseignements à : Jaime Creaser N° de téléphone : 902-266-8592 N° de télécopieur : 1-855-983-1808 Courriel : Jaime.Creaser@pc.gc.ca | |
| Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes | |

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

| | |
|---|----------------------------|
| Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur : | |
| Adresse : | |
| N° de téléphone : | N° de télécopieur : |
| Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) : | |
| Signature : | Date : |

N° de l'invitation :
5P468-22-0088/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
S/O

Titre :
Remplacement du toit plat, Lieu historique national de la Maison-Laurier

Modification 001

Cette modification vise à apporter des changements aux spécifications et à distribuer les questions et les réponses de la visite facultative du site qui a eu lieu le 11 août 2022.

1.0 Questions et réponses

Q1. Salle mécanique sur le toit : veuillez être plus précis en ce qui concerne la technique de décapage / le sablage (ou autre média) est-il acceptable ?

R1. Utiliser la technique spécifiée en 3.3.2 de la Section 09 91 99 - Painting. L'air comprimé est acceptable, notamment de manière préliminaire pour enlever la peinture pelée et les poussières, mais sans media : Le travail au "jet de sable" n'est pas permis. Une précision relative à l'article 3.3.2.1: ne pas utiliser de brosse métallique de manière agressive et manuellement seulement. Les outils mécaniques ne sont pas autorisés pour cette opération. La brosse métallique doit être en laiton ; pas en acier. L'intention est de préserver la galvanisation sans l'endommager.

Q2. Est-ce que les ancrages sont certifiés ?

R2. Non. Veuillez consulter la note sur les ancrages de toit du dessin A002.

Q3. Y a-t-il des cheminées qui ne sont plus en service et qui devront être coupées au niveau de la toiture ? (trois (3) sont actuellement coiffées)

R3. S'il y a des événements qui ne sont plus en service, Parcs pourra décider de les faire couper juste sous le pontage.

Q4. Toit inférieur : pas d'accès lors de la présentation du travail. Veuillez fournir des photos pour compenser.

R4. Veuillez voir les photos en dossier DSP 001 5P468-22-0088.

Q5. Peut-on attendre jusqu'en mars 2023 pour faire les travaux ?

R5. Les documents contractuels indiquent le 31 mars 2023 comme date de livraison du projet. Par contre, la vaste majorité du devis réfère à des produits pour lesquels les instructions des fabricants excluent une installation/application par température froide ou même relativement froide. Notre évaluation de la situation est que si le projet en arrivait à un stade de complétion substantielle vers la mi-octobre, cela ferait en sorte que les instructions des fabricants seraient respectées et que la livraison du projet, en général, serait facilitée.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.